



AIR CANADA CARGO

ATTESTATION DE L'EXPÉDITEUR D'ANIMAUX VIVANTS



AC Animaux

EN REMPLISSANT LE PRÉSENT FORMULAIRE, L'EXPÉDITEUR ATTESTE QU'IL RESPECTE LES EXIGENCES CI-DESSOUS.

EXCEPTIONS À LA LISTE DE CONTRÔLE : Oiseaux, poissons tropicaux, rongeurs ou autres petits animaux qui seront vendus et distribués par des animaleries, ainsi que crustacés et fruits de mer vivants destinés à la consommation humaine.

SECTION 1 – ATTESTATION DE L'EXPÉDITEUR		Cochez la case appropriée.		OUI	NON	S. O.			
En plus d'avoir pris toutes les dispositions préalables, avez-vous également décrit et emballé convenablement l'envoi? Est-il acceptable pour le transport aérien, conformément à la version actuelle de la <i>Réglementation du transport des animaux vivants</i> de l'Association du transport aérien international (IATA) et aux règlements applicables du gouvernement et du transporteur? Les animaux transportés sont-ils en bonne santé et en état de voyager?									
L'acclimatation des animaux sauvages a-t-elle été effectuée adéquatement pour l'expédition?									
Si cet envoi contient des espèces décrites dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), avez-vous fourni tous les permis et certificats pertinents?									
Si cet envoi comprend des chats et des chiens, sont-ils âgés d'au moins 10 semaines? (Nota : Si l'envoi est remis par un agent de l'International Pet and Animal Transportation Association (IPATA), il peut contenir des chats et des chiens âgés de 8 à 10 semaines.)									
Si l'envoi contient des reptiles et des amphibiens, ceux-ci sont-ils en bonne santé? Ont-ils été examinés avant d'être transportés? Cet examen a-t-il permis de démontrer qu'ils sont en bonne santé et qu'ils ne présentent aucun signe de blessure, de maladie ou d'infestation parasitaire externe (p. ex. acariens, tiques et sangsues)?									
L'expéditeur convient que le transporteur ne peut être tenu responsable des pertes, des dommages ou des dépenses découlant du décès d'un animal pour causes naturelles, du décès ou d'une blessure découlant du propre comportement ou des actes d'un animal ou de ceux d'autres animaux (p. ex. morsures, ruades, coups de cornes, étouffement) ou découlant de l'état, de la nature ou des propensions de l'animal. En aucun cas le transporteur ne sera tenu responsable du décès ou d'une blessure à un préposé aux animaux découlant de l'état, du comportement ou des actes des animaux.						Apposez vos initiales ici _____			
Nombre de colis	Numéro de l'exigence relative aux conteneurs (voir la <i>Réglementation du transport des animaux vivants</i> de l'IATA)		Espèces (description, noms scientifiques et communs)		Nombre d'animaux par colis				
SECTION 2 – RESPONSABILITÉS DE L'EXPÉDITEUR						OUI	NON	S. O.	
1	Tous les animaux remis sont-ils autorisés à entrer dans tous les pays inscrits sur l'itinéraire? (Autrement dit, ils ne doivent pas faire l'objet de restrictions gouvernementales.)								
2	Est-ce que tous les permis d'exportation, d'importation et de transit, les certificats sanitaires, les licences ou les permis requis ont été remis avec l'envoi?								
3	Les conteneurs pour animaux de l'envoi sont-ils convenablement classés, identifiés, marqués et étiquetés, conformément à la plus récente édition de la <i>Réglementation du transport des animaux vivants</i> de l'IATA?								
4	Un certificat vétérinaire officiel atteste-t-il que l'animal est en état de voyager et qu'il n'y a aucun risque qu'une naissance survienne pendant le voyage? (Nota : Les guenons gestantes, les femelles allaitantes avec leurs petits et les animaux non sevrés ne sont pas acceptés pour le transport aérien.)								
5	Une femelle a-t-elle accouché dans les 48 heures précédant le voyage? (Air Canada ne l'acceptera pas.)								
6	Les animaux ont-ils été préparés convenablement pour le transport? (Pour de plus amples renseignements, consulter les exigences relatives aux conteneurs.)								
7	Le destinataire a-t-il été informé des renseignements sur le vol, de manière à prévoir une récupération immédiate de l'envoi à l'arrivée?								
8	Si le voyage est prévu entre le 1 ^{er} novembre et le 31 mars, a-t-on vérifié que cet envoi ne sera PAS transporté à bord d'un appareil A319, A320, A321, B737 ou E175? (Nota : Air Canada ne recommande pas le transport d'animaux vivants à bord de ces appareils, car leurs soutes ne sont pas chauffées.)								
9	Si des chiens sont transportés à destination des États-Unis ou transitent par les États-Unis à des fins non commerciales (personnelles), sont-ils au moins âgés de 4 mois et ont-ils reçu le vaccin contre la rage?								
10	Si des chiens sont transportés à destination des États-Unis ou transitent par les États-Unis à des fins commerciales, sont-ils au moins âgés de 6 mois et ont-ils reçu tous les vaccins appropriés (DHLPP)?								
11	L'expéditeur accepte-t-il de payer les frais en cas d'arrêt confort prévu ou imprévu et les frais de séjour d'une nuit dans un chenil qui peuvent être exigés durant le transit?								
<p>! Le non-respect par l'expéditeur de la <i>Réglementation du transport des animaux vivants</i> de l'IATA, ou de toute autre réglementation gouvernementale nationale ou internationale, peut constituer une violation de la loi et entraîner des sanctions.</p>									
Nom et adresse de l'expéditeur						Numéro de la lettre de transport aérien			
Signature				Date (AAAA-MM-JJ)	Origine	Destination			